

L'EMPOWERMENT OU L'AUTO- DÉTERMINATION

Un processus d'accompagnement plutôt qu'une prise en charge

La caractéristique essentielle du plan de transition réside dans son approche d'empowerment par laquelle le jeune adulte participe pleinement à son élaboration en plus d'être le premier acteur des activités prévues durant sa réalisation.

Il ne s'agit donc pas ici d'une démarche de prise en charge des besoins du jeune adulte par l'un ou l'autre des réseaux de services, mais d'une forme d'accompagnement du jeune adulte. Celui-ci, avec l'aide de sa famille et des autres ressources appropriées, définit son projet de vie et planifie un ensemble d'activités susceptibles d'en permettre la réalisation ou du moins d'en vérifier le bien-fondé.

LE PROJET DE VIE

Un projet de vie stimulant

L'élaboration d'un plan de transition suppose l'identification des centres d'intérêts du jeune adulte et de ses principales capacités. Cela peut exiger la planification d'activités exploratoires au cours desquelles le jeune adulte est placé dans des situations similaires à celles susceptibles d'être rencontrées dans le cadre réel de l'occupation qu'il envisage.



On doit également tenir compte du futur milieu social dans lequel le jeune adulte évoluera compte tenu de ses projets de vie. La planification de son transfert au sein d'un nouveau milieu résidentiel peut aussi être envisagée si le jeune adulte en manifeste le besoin.



LE CARACTÈRE MULTISECTORIEL DU PLAN DE TRANSITION

Une planification multisectorielle

La démarche du plan de transition impose une approche



multisectorielle puisqu'il s'agit de planifier le passage d'un jeune adulte de l'école vers un autre milieu de vie. Que le jeune adulte se dirige vers une occupation professionnelle, sociale ou qu'il souhaite poursuivre d'autres études, la collaboration et l'expertise de plusieurs intervenants sont nécessaires.



Cette dimension multisectorielle du processus s'impose aussi par le fait que la transition vers la vie active peut affecter le réseau social du jeune adulte qui risque ainsi de perdre certains amis et d'être confronté à la nécessité de

LES PLANS DE TRANSITION, DE SERVICES ET D'INTERVENTIONS

Les plans de transition et d'interventions

Puisque le jeune adulte est encore à l'école, il revient à celle-ci d'initier le processus tout en contribuant à la coordination des différentes activités susceptibles s'assurer une transition harmonieuse de l'école à la vie active. Les centres de réadaptation sont des partenaires incontournables puisqu'ils fournissent souvent l'expertise nécessaire à la préparation du jeune adulte à l'emploi ou à toutes autres activités de son choix.



Les plans de transition et de services

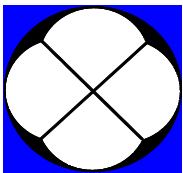
Le plan de transition s'inscrit dans le plan de services puisqu'il s'agit d'une démarche concertée d'actions menées par des intervenants appartenant à des réseaux de services différents.

DÉPLIANTS SUR L'ADAPTATION SCOLAIRE

- La loi de l'instruction publique
- La place des parents dans le système scolaire
- L'entrée à l'école
- La préparation de l'intégration scolaire
- Les avantages de l'intégration scolaire
- Le plan d'intervention personnalisé en milieu scolaire
- L'utilisation flexible des ressources
- Le comité consultatif des services éducatifs aux EHDAA
- Le plan de transition école-vie active

Toute reproduction est autorisée en indiquant la source.

Ce dépliant s'inspire directement du *Rapport du comité de travail sur l'implantation d'une pratique de la planification de la transition au Québec, version février et juin 2003.*



Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal
911, Jean-Talon Est, local 227 A
Montréal (Québec)
H2R 1V5
www.rppadim.com
marcelfaulkner@rppadim.com

LE PLAN DE TRANSITION ÉCOLE-VIE ACTIVE



*REGROUPEMENT DE PARENTS DE
PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE DE MONTRÉAL*
911, Jean-Talon Est, local 227 A
Montréal, Québec, H2R 1V5
Tél.: (514) 255-3064 Téléc.: (514) 255-3635

CE QU'EST LE PLAN DE TRANSITION

Le plan de transition de l'école à la vie active consiste en un ensemble coordonné et planifié d'activités axées sur l'accompagnement du jeune adulte vers la réalisation de ses projets de vie après la période de scolarisation, notamment à l'égard:

- de son intégration socioprofessionnelle,
- de la transformation de son réseau social,
- de ses loisirs,
- de sa participation à la communauté,
- de la poursuite de ses activités éducatives s'il y a lieu.

Cette planification s'inscrit dans le cadre du plan d'interventions personnalisé de l'élève et de son plan de services. Elle nécessite la collaboration de plusieurs intervenants issus d'horizons différents dont chacun apporte son expertise en vue de la réalisation du projet de vie qui a été convenu entre le jeune adulte, sa famille et ses intervenants les plus significatifs.

A QUI S'ADRESSE LE PLAN DE TRANSITION

Les élèves visés

Le plan de transition s'adresse principalement aux élèves handicapés ou à ceux qui présentent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage et pour lesquels on peut vraisemblablement prévoir des difficultés à surmonter lors de leur passage à la vie active.

Parmi ceux-ci, les élèves qui ne suivent pas un programme conduisant à un diplôme d'études secondaires ou à un diplôme d'études professionnelles pourraient être les premiers à bénéficier d'un plan de transition, ce qui n'exclut pas d'autres catégories d'élèves pour qui une démarche concertée et planifiée vers l'emploi serait profitable.

L'âge recommandé

Il est recommandé d'initier dès l'âge de quatorze ans l'élaboration du plan de transition afin que l'élève concerné et les principaux intervenants aient le temps suffisant afin de procéder à son application et de mener à terme les activités prévues.